

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-12-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 8^e jour du mois de décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Madame la maire suppléante Diane Godin préside la séance en l'absence de monsieur le maire Nelson Bédard.

Rés.2014-12-254

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Poste vacant au siège numéro 6
8. Calendrier des séances ordinaires 2015
9. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015
10. Adoption règlement, prolongement de la zone Rb-103
11. Assemblée de consultation, ajout faible densité zone Rc-101

12. Avis de motion, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107
13. Adoption premier projet, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107
14. Avis de motion, modification règlement de zonage
15. Adoption premier projet, modification règlement zonage afin de créer de nouvelles zones (retiré)
16. Avis de motion, modification règlement de lotissement
17. Adoption premier projet, modification règlement de lotissement afin d'apporter des modifications aux normes minimales (retiré)
18. Avis de motion, modification du plan d'urbanisme
19. Adoption premier projet, plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité (retiré)
20. Adoption règlement d'emprunt, rue Bellevue
21. Mandat WSP, négociation Québec Gatineau pour la voie contournement (retiré)
22. Présentation d'une demande à la CPTAQ, voie contournement
23. Engagement journalier 2A
24. Engagement d'un responsable et des préposés à la patinoire
25. Formation et congrès fonctionnaire désignée
26. Entente location téléavertisseurs
27. Achat de manteaux et habits de combat, service incendie
28. Démission pompiers volontaires
29. Achat terrain de monsieur Rosaire Belleau
30. Fonds pour projet de forêt nourricière
31. Participation à l'entente de service de transport adapté de Portneuf
32. Demande commission de toponymie, chemin Transcontinental
33. Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés
34. Remplacement, comité développement durable
35. Décompte progressif no 2 – Rue des Conifères et chemin Neuf
36. Paiement phase 2 – Développements Portneuviens
37. Dépôt registre code d'éthique (loi 109, article 6 dernier paragraphe)
38. Fermeture de bureau, période des fêtes
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h32 Fin : 19h50

Monsieur le maire Nelson Bédard arrive et occupe son siège à compter de 19h39.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 8 décembre 2014. (du 11 novembre au 8 décembre 2014)

Rés.2014-12-255

Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 novembre 2014 soit accepté tel que présenté.

Rés.2014-12-256

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 2 989 427.58 \$.

Liste des comptes à payer	167 810.97 \$
Liste des chèques émis	2 569 715.19 \$
Liste des chèques manuels	194 389.35 \$
Liste des paiements en ligne	5 454.92 \$
Dépôt salaires	52 057.15 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 17 septembre 2014 est déposé au conseil municipal, le 8 décembre 2014.

Poste vacant au siège numéro 6

Prenez avis que madame la greffière a constaté la vacance au siège numéro 6 en date du 1^{er} décembre 2014 et fixe le jour du scrutin pour une élection partielle au 22 février 2015.

Rés.2014-12-257

Calendrier des séances ordinaires 2015

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2015 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 12 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 09 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 09 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 11 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 08 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Mardi 13 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 09 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015.

Rés.2014-12-258

Adoption règlement, prolongement de la zone Rb-103

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 162 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-103 à même une partie de la zone Ra-112 » soit adopté.

Assemblée de consultation, ajout faible densité zone Rc-101

Monsieur le maire mentionne que le règlement numéro 163 afin d'ajouter l'usage habitation à faible densité dans la zone Rc-101 est retiré et sera remplacé par le règlement numéro 164 agrandissant la zone Ra-107 à même la zone Rc-101.

Avis de motion, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone Ra-107 à même la zone Rc-101.

Rés.2014-12-259

Adoption premier projet règlement, afin d'agrandir la zone Ra-107

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 164 « Règlement pour agrandir la zone Ra-107 à même la zone Rc-101 » soit adopté.

Avis de motion, modification du règlement de zonage

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer les nouvelles zones Rm-2 et Rc-5 ainsi que d'agrandir la zone Rec-4.

Avis de motion, modification du règlement de lotissement

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires.

Avis de motion, modification du plan d'urbanisme

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 concernant les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité ainsi que résidentielle de maisons mobiles.

Rés.2014-12-260

Adoption règlement d'emprunt, rue Bellevue

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #160 « Décrétant une dépense de 220 500 \$ et un emprunt de 220 500 \$ pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue » soit adopté.

Rés.2014-12-261 Présentation d'une demande à la CPTAQ, voie de contournement

Considérant qu'une demande d'autorisation a déjà été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le projet de voie de contournement;

Considérant que le tracé de cette voie de contournement a été légèrement modifié;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf présente une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la réalisation de la voie de contournement.

Rés.2014-12-262 Engagement journalier 2A

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans le Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de sélection a fait une présélection et a tenu une entrevue auprès de cinq (5) candidats pour le poste de journalier 2A;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services du candidat répondant aux attentes du comité de sélection, à titre de journalier 2A, aux conditions établies dans la convention collective à compter de la disponibilité du candidat.

QUE le candidat retenu devra réussir la formation à suivre concernant le traitement de l'eau potable et des eaux usées pour conserver cet emploi.

Rés.2014-12-263 Engagement d'un responsable et des préposés à la patinoire

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Yvon Leclerc comme responsable en collaboration avec la directrice des loisirs, de l'entretien de la patinoire, journalier 4 classe 1, sur une base temporaire.

QUE le conseil municipal retienne les services de messieurs David Gagnon, Jonathan Langlois, Philippe Doré, Mathieu Duguay et Francis Hamel comme préposés à la patinoire.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Rés.2014-12-264 Formation et congrès, fonctionnaire désignée

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 310.43 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée à la formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » qui aura lieu le 14 janvier 2015 à Québec.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 632.36 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 16 – 17 et 18 avril 2015 au Fairmont Manoir Richelieu.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2014-12-265 Entente location téléavertisseurs

Considérant que Télus mettra fin à son service de téléavertisseurs le 31 mars 2015;

Considérant que Mobilité Plus dessert déjà quelques municipalités dans Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la proposition du Réseau Mobilité Plus pour la location de 32 téléavertisseurs pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} février 2015 au prix mensuel de 6.95 \$ par mois plus taxes par appareil alphanumérique.

Rés.2014-12-266 Achat de manteaux et habits de combat, service incendie

Considérant qu'une dépense avait été prévue au budget 2014 pour l'achat de manteaux et d'habits de combat pour le service incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 4 496.80 \$ plus taxes pour l'achat de 28 manteaux quatre saisons et une dépense de 8 820 \$ plus taxes pour l'achat de 6 habits de combat (bunker) pour le service incendie.

QUE ces dépenses soient affectées au surplus accumulé.

Rés.2014-12-267 Démission pompiers volontaires

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les démissions de messieurs Sacha-Francis Langlais et Jean-Sébastien Gosselin comme pompiers volontaires.

Rés.2014-12-268 Achat terrain de monsieur Rosaire Belleau

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète le lot 2 981 626 appartenant à monsieur Rosaire Belleau d'une superficie de 1 767.1 mètres carrés pour un montant de 1.00 \$ et assume les frais de notaire.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

Rés.2014-12-269 Fonds pour projet de forêt nourricière

Considérant que madame Kate Alvo a présenté, au conseil municipal, un projet de forêt nourricière;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise madame la conseillère Karine St-Arnaud à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme offert par TD Canada Trust pour le projet de la forêt nourricière. Et qu'il autorise madame Kate Alvo à agir comme personne ressource pour la réalisation de ce projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le projet de la forêt nourricière de madame Alvo par un appui financier d'une valeur de 50% du projet ou un maximum de 2 000 \$ incluant le prêt de biens et services.

QUE la ville s'engage à assurer le suivi du projet par son comité culture et embellissement afin d'évaluer la santé et la croissance des arbres par inspection physique, et la production fruitière.

QUE la ville s'engage à médiatiser l'appui du projet par TD en consacrant au projet un article sur le site Web de la ville, ainsi que dans le journal municipal et des médias locaux.

Rés.2014-12-270 Participation à l'entente de service de transport adapté de Portneuf

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que cette entente de services est échue depuis le 30 juin 2014, que la commission du développement social et économique a recommandé son renouvellement et que le conseil de la Ville de Portneuf juge également à propos de renouveler l'entente;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2015;

Attendu que le conseil de Ville de Portneuf a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017, du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandés pour 2015 par la commission et est d'accord pour adopter ces derniers;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC.

QUE la Ville de Portneuf reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017.

QUE la Ville de Portneuf confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2015.

QUE la Ville de Portneuf confirme sa participation financière annuelle pour 2015 au montant de 6 476 \$.

Rés.2014-12-271

Demande commission de toponymie, chemin Transcontinental

Considérant qu'il est difficile pour les services d'urgence à trouver les propriétaires longeant le chemin du transcon;

Considérant que l'adresse de propriété peut être différente pour chaque terrain;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la Commission de toponymie d'officialiser les nouvelles désignations, comme suit :

À partir de l'avenue Saint-Louis (numéro civique 1140) vers l'Est et se nommera : « **Chemin du Transcontinental Est** ».

À partir de l'avenue Saint-Louis (numéro civique 1131) vers l'Ouest et se nommera : « **Chemin du Transcontinental Ouest** ».

Rés.2014-12-272 Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés

Considérant que la résolution 2013-12-274 a été adoptée à la séance du 9 décembre 2013;

Considérant que l'adhésion prend fin le 31 décembre prochain;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf renouvelle l'adhésion au programme d'aide aux employés permanents offert par le Groupe Renaud pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 aux mêmes conditions.

Rés.2014-12-273 Remplacement, développement durable

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée représentante au comité de pilotage du plan de développement durable en remplacement de madame Anick Leclerc.

Rés.2014-12-274 Décompte progressif no 2 – Rue des Conifères et chemin Neuf

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le deuxième paiement à EDS Génie civil inc. pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue des Conifères et chemin Neuf, tel que recommandé par BPR Infrastructure, au montant de 9 147.59 \$ taxes incluses.

Rés.2014-12-275 Paiement phase 2 – Développements Portneuviens

Attendu que la Ville de Portneuf accepte les conditions de la convention signée en date du 13 août 1990 avec Les Développements Portneuviens par la résolution 2012-10-204;

Attendu que l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. devra soumettre une garantie additionnelle de deux (2) ans sur le pavage;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte le paiement de 124 784.40 \$ à Construction et Pavage Portneuf inc. relativement à la pose de bordures et de pavage pour la phase II du projet de développement résidentiel des Développements Portneuviens après recommandation par les Consultants FM de la validation des coûts reliés à la pose des bordures et du pavage.

Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 10 décembre 2013 au 8 décembre 2014 est déposé sans aucune inscription.

Rés.2014-12-276 Fermeture de bureau, période des fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2014 jusqu'au 5 janvier 2015 à midi.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h15 Fin : 20h23

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 24 hres.

Maire

Greffière